



Saint - Denis , le 24.12.04

PREFECTURE DE LA
REUNION

Direction Régionale des Affaires
Sanitaires et Sociales

A R R Ê T É N° 4317

EXERCICE DE LA PHARMACIE

DEMANDE DE DECLARATION D'EXPLOITATION

D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

DECLARATION D'EXPLOITATION N° 892

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU le code de la Santé Publique , notamment les articles L. 4221-1 , L. 4221-2 , L. 5125-9 , L. 5125-16 et L. 5125-17 ;
- VU la déclaration d'exploitation n° 753 de Monsieur GUILBERT Pierre , en Nom Propre , enregistrée par arrêté préfectoral n° 689 , en date du 14.04.99 ;
- VU la demande de Monsieur LAMBLIN Eric , en date du 09.11.04 , en qualité de pharmacien exerçant , au sein de la S.E.L.E.U.R.L. (Société d'Exercice Libéral d'Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée , dénommée “ Pharmacie du Soleil Lamblin ” , en vue d'obtenir l'enregistrement de la déclaration de la S.E.L.E.U.R.L. , permettant d'exploiter l'officine de pharmacie , sous l'enseigne “ Pharmacie du Soleil ” , située 158 Ter , Chemin Départemental 13 , 97436 L'ETANG SAINT LEU (Commune de SAINT LEU) , à compter du 01.01.05. ;
- VU l'acte de cession sous condition suspensive en date du 09.11.04 .
- VU les statuts de la S.E.L.E.U.R.L. , dénommée “ Pharmacie du Soleil Lamblin ” en date du 10.11.04 .
- VU l'attestation du Conseil Central de la Section E de l'Ordre des pharmaciens concernant l'inscription de Monsieur LAMBLIN Eric , en date du 16.12.04 ;
- VU l'attestation du Conseil Central de la Section E de l'Ordre des pharmaciens concernant l'inscription de la S.E.L.E.U.R.L. dénommée “ Pharmacie du Soleil Lamblin ” , en date du 16.12.04 ;

Considérant que Monsieur LAMBLIN Eric et la S.E.L.E.U.R.L. dénommée “ Pharmacie du Soleil Lamblin ” remplissent les conditions prévues aux articles L 4221-1 et L 5125-17 du Code de la Santé Publique .

ARRÊTE :

ARTICLE 1 Est enregistrée sous le n° 892 , conformément aux dispositions de l'article L 5125-16 du Code de la Santé Publique , la déclaration de Monsieur LAMBLIN Eric , pharmacien en exercice , faisant connaître qu'il exploite , en S.E.L.E.U.R.L. (Société d'Exercice Libéral d'Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée) , dénommée “ Pharmacie du Soleil Lamblin ” , à compter du 01.01.05 , l'officine de pharmacie , sous l'enseigne “ Pharmacie du Soleil ” , située 158 Ter , Chemin Départemental 13 , 97436 L'ETANG SAINT LEU , (Commune de SAINT LEU) ayant fait l'objet de la licence de transfert n° 391 , par arrêté préfectoral n° 2064 , en date du 26.07.85.

ARTICLE 2 L'arrêté préfectoral n° 689 du 14.04.99 est abrogé à compter du 01.01.05 .

ARTICLE 3 Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales sont chargés , chacun en ce qui le concerne , de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ST DENIS , le 24.12.04

LE PREFET